

DOCUMENT S/6168

Letter dated 28 January 1965 from the representative of Turkey to the Secretary-General

[Original text: English]
[1 February 1965]

Further to my letter dated 23 January 1965 [S/6161], I wish to bring to your attention the following information which provides further evidence of Greek and Greek Cypriot preparations for a renewal of hostilities in Cyprus.

(a) In the district of Famagusta new barracks have recently been built between the villages of Kouklia and Kondea. These barracks have been occupied by large numbers of Greek troops.

(b) The military camps at Kantara and Mersinlik have been strengthened by the arrival of new troops and equipment including vehicles.

(c) Military personnel have been billeted in the buildings surrounding factories situated one mile to the north of Boghazkoy and in the barracks built in its vicinity.

(d) In other areas of the island, Greek positions menacing Turkish Cypriots have been fortified by artillery emplacements and guns.

I would, once again, request Your Excellency to take the necessary measures, so that the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus may be prepared to forestall any such eventuality.

I shall be grateful if Your Excellency will kindly have this letter circulated as a Security Council document.

(Signed) Orhan ERALP
Permanent Representative of Turkey
to the United Nations

Lettre, en date du 28 janvier 1965, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie

[Texte original en anglais]
[1^{er} février 1965]

Comme suite à ma lettre du 23 janvier 1965 [S/6161], je tiens à porter à votre attention les renseignements suivants qui fournissent une nouvelle preuve des préparatifs que font les Grecs et les Chypriotes grecs en vue d'une reprise des hostilités à Chypre.

a) Dans le district de Famagouste, de nouvelles casernes ont été récemment construites entre les villages de Kouklia et de Kondea. Ces casernes ont été occupées par de nombreux soldats grecs.

b) Les camps militaires de Kantara et Mersinlik ont été renforcés par suite de l'arrivée de nouveaux hommes et d'un nouveau matériel comprenant des véhicules.

c) Des militaires ont été cantonnés dans les bâtiments entourant des usines situées à un kilomètre et demi au nord de Boghazkoy et dans les casernes construites dans les parages.

d) Dans d'autres régions de l'île, on a fortifié les positions grecques menaçant les Chypriotes turcs en aménageant des emplacements pour pièces d'artillerie et en installant des canons.

Je prie une fois de plus Votre Excellence de bien vouloir prendre toutes mesures nécessaires pour que la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre soit prête à parer à toute éventualité de ce genre.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Orhan ERALP

DOCUMENT S/6169

Letter dated 30 January 1965 from the representative of the Dominican Republic to the Secretary-General

[Original text: Spanish]
[1 February 1965]

In relation to the charges made by the communist Government of Cuba in its note dated 27 January 1965 and addressed to you [S/6164], I should like, on the instructions of my Government, to inform you, and through you the Security Council, of the following:

The Government of the Dominican Republic categorically denies that there is or has been in Manzanillo Bay, and specifically at Punta Presidente, any base under the protection of the Dominican Government for Cuban political exiles. The falsity of such statements can be

Lettre, en date du 30 janvier 1965, adressée au Secrétaire général par le représentant de la République Dominicaine

[Texte original en espagnol]
[1^{er} février 1965]

En ce qui concerne les accusations formulées par le gouvernement communiste de Cuba, dans la note qu'il vous a adressée le 27 janvier 1965 [S/6164], je tiens, d'ordre de mon gouvernement, à vous communiquer, et à communiquer par votre intermédiaire au Conseil de sécurité, ce qui suit.

Le Gouvernement de la République Dominicaine dément catégoriquement que dans la baie de Manzanillo, et plus précisément au lieu dit Punta Presidente, existe ou ait existé une base d'exilés politiques cubains protégés par le Gouvernement de la République Dominicaine.